

**Conseil consultatif auprès des consommateurs (CCC)
Mandat
Version finale le 11 septembre 2007**

Vision :

Le conseil consultatif auprès des consommateurs : un partenaire à part entière du Réseau canadien de l'arthrite (RCA) pour la création d'un monde sans arthrite grâce à la recherche.

Mission :

Le conseil consultatif assure la pertinence et l'accessibilité de la recherche du RCA aux personnes atteintes d'arthrite au Canada.

Membres :

Le conseil consultatif auprès des consommateurs (ci-après nommé « conseil ») comprendra divers membres intéressés à contribuer à la recherche sur l'arthrite, représentant une grande variété de cas d'arthrite et d'expériences professionnelles, d'âges, de cultures, de langues et de régions géographiques.

Le conseil comprendra un représentant de chaque province, région et collectivité ci-dessous :

- Colombie-Britannique
- Alberta
- Saskatchewan
- Manitoba
- Ontario
- Québec
- Nord du Canada : Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut
- 3 représentants du Canada atlantique, pour représenter : Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve
- Collectivité autochtone
- Jeunes arthritiques

Un président ou deux coprésidents seront élus par le conseil.

Les valeurs et principes directeurs suivants sont essentiels pour les membres du conseil et le travail du groupe :

- Responsabilisation
- Intégration significative
- Intégrité
- Transparence
- Partenariat équitable

Processus de nomination

Six mois avant qu'un siège ne se libère, le conseil envoie un avis de recrutement aux groupes de consommateurs partenaires tels les organismes des membres associés. Parallèlement à ce processus, chaque membre qui quitte le Conseil peut recommander une autre personne.

Dans le mois qui suit la diffusion de l'avis initial, les candidats au statut de membre doivent soumettre un curriculum vitae au conseil précisant leur expérience en matière de bénévolat dans le domaine de l'arthrite, leurs connaissances de la maladie et leur profil professionnel. Les candidats seront approuvés d'un commun accord par les membres du conseil. Des références seront exigées et vérifiées par les coprésidents.

Une période transitoire de mentorat de trois mois sera offerte à tous les nouveaux membres du conseil et sera complétée par le Manuel d'orientation, un guide pour les nouveaux membres.

Chaque membre sortant du conseil ou membre associé déposera un rapport de départ afin d'assurer la constitution de la mémoire institutionnelle et de fournir des recommandations relatives à la création de capacités.

Critères de sélection des membres

Les critères de sélection des nouveaux membres du conseil comprennent ce qui suit (liste non exhaustive) :

- posséder un intérêt marqué pour la recherche sur l'arthrite;
- être informé sur un vaste éventail de questions liées à l'arthrite;
- avoir déjà travaillé au sein d'organismes défendant les intérêts des arthritiques;
- avoir la volonté et la capacité d'exprimer les besoins et les préoccupations des personnes souffrant d'arthrite à toutes les réunions et dans toutes les activités du RCA;
- sauf difficultés ou complications imprévues liées à sa propre arthrite, être prêt(e) à siéger au conseil pendant au moins deux ans;
- démontrer un intérêt et désir à recevoir la formation nécessaire pour participer aux activités d'examen par les pairs du RCA;
- avoir la capacité et le désir de former et d'encadrer d'autres arthritiques désireux de participer à la recherche;
- avoir la volonté et montrer l'engagement nécessaire pour promouvoir la recherche sur l'arthrite selon des méthodes classiques et novatrices;
- être en mesure de préparer et de déposer un rapport trimestriel portant sur les activités relatives au CCC indiquant les heures, le type et l'affiliation de chaque activité (modèle fourni);
- avoir accès à Internet, connaître l'informatique et être capable d'utiliser le courrier électronique et les téléconférences dans le cadre de son travail.

Responsabilités du président et des coprésidents

Les points suivants décrivent les responsabilités spécifiques du président et des coprésidents du conseil :

- collaborer avec les administrateurs du RCA pour faire en sorte que le conseil fonctionne selon le budget attribué pour l'exercice financier;
- assurer une direction pour parvenir à un consensus sur toutes les décisions du conseil avant leur mise en oeuvre;
- initier et encourager une liaison dynamique avec la direction et l'administration du RCA;
- encourager et répartir les rôles des membres du conseil;
- assurer la participation des membres du conseil à la conférence scientifique annuelle du RCA, aux Initiatives en recherche stratégique, aux réunions des comités et à d'autres projets en développement;
- diriger l'établissement des priorités budgétaires et surveiller les sorties de fonds avec le membre délégué en collaboration avec le comptable du RCA;
- maintenir une position de défense des intérêts ferme et cohérente pour tout ce qui se rapporte aux activités de recherche du RCA afin de représenter de manière efficace les Canadiens souffrant d'arthrite;
- en fonction de leurs compétences et de leurs intérêts, nommer des membres du conseil au comité chargé de l'examen de l'octroi de bourses de formation et d'études du RCA et du Conseil consultatif scientifique et médical du RCA;
- faire preuve de leadership face à la mise en oeuvre et la supervision du recrutement des membres du conseil et établir un mentorat pour faciliter leur participation aux activités du conseil;
- après 18 mois, les coprésidents examinent et évaluent la disponibilité et l'engagement de chaque membre et s'il convient de reconduire leur mandat;
- reconnaître l'importance vitale et la nécessité d'une communication continue avec tous les partenaires et les intervenants du conseil;
- préparer l'ébauche de l'ordre du jour des téléconférences et des réunions traditionnelles deux semaines à l'avance;
- surveiller les progrès du plan stratégique du conseil et fournir de l'assistance aux membres, au moment et à l'endroit opportuns;
- s'assurer que les rapports trimestriels du conseil sont préparés et publiés en temps voulu.

Responsabilités des membres

- promouvoir la recherche fondamentale et clinique sur l'arthrite du RCA et au Canada;
- faire en sorte que le plan stratégique du conseil s'harmonise avec le plan stratégique du RCA;
- suivre la formation pour prendre une part active au conseil et au RCA;
- selon la disponibilité des membres, participer annuellement à l'examen des subventions du Comité de l'éducation et de la formation ainsi qu'au Conseil consultatif scientifique et médical du RCA;
- former et encadrer des autres membres du conseil et des membres associés du conseil;
- participer à la recherche contre l'arthrite au niveau décisionnel dans le RCA;

- les domaines de participation peuvent comprendre :
- le Conseil d'administration du RCA
 - le Comité de gestion de recherche du RCA
 - le Comité chargé des visions stratégiques du RCA
 - le Comité de l'éducation et de la formation et le comité d'examen du RCA
 - le Conseil consultatif scientifique et médical du RCA
 - le Comité des membres du RCA
 - le Comité des partenariats et de la durabilité
 - le Comité chargé de la commercialisation et du développement des affaires du RCA
 - les Initiatives de recherche stratégique (IRS)
 - le Financement de l'élaboration d'initiatives en recherche stratégiques (EIRS)
 - les Ressources de recherche stratégiques (RRS)
 - le programme de promotion de la découverte scientifique
-
- chercher et obtenir la formation appropriée qui permette aux membres de participer aux activités associant le RCA, le milieu de la recherche contre l'arthrite en général, l'industrie et le gouvernement de manière significative;
 - orienter vers le RCA les personnes atteintes d'arthrite qui pourraient participer à ses projets et ses activités;
 - aider les chercheurs du RCA à entrer en rapport avec les personnes souffrant d'arthrite pour participer aux projets du RCA;
 - accélérer la diffusion des résultats de la recherche sur l'arthrite auprès des arthritiques et des consommateurs en général ainsi qu'avec le grand public;
 - collaborer avec d'autres organismes défendant les intérêts des arthritiques à d'autres projets visant les consommateurs et la recherche;
 - être reconnu en tant qu'autorité publique en recherche contre l'arthrite et ses résultats en Amérique du Nord;
 - établir des liens avec des organismes liés à l'arthrite dans les provinces et territoires et à l'échelle nationale;
 - assister à des conférences et à des ateliers locaux, provinciaux et territoriaux, et internationaux au besoin, en fonction de la pertinence;
 - participer, en tant que membre consommateur, à la planification, à la conception et à l'organisation des conférences et des ateliers;
 - préparer des rapports trimestriels sur les activités entreprises au nom du conseil et d'autres organismes liés à l'arthrite;
 - établir des liens avec les gouvernements sur les questions liées à la défense des intérêts des arthritiques, au besoin;
 - assister à toutes les réunions traditionnelles du conseil et à la Conférence scientifique annuelle du RCA;
 - participer aux réunions par téléconférence.

Membres associés

La création de partenariats avec d'autres groupes qui défendent les intérêts des arthritiques garantit la représentation et la participation de la collectivité élargie aux travaux du conseil et du RCA. À ce titre, les personnes souffrant d'arthrite qui provenant d'autres organismes qui défendent les intérêts des arthritiques seront invitées à participer au conseil à titre de personnes provenant d'organismes associés.

Les organismes associés actuels peuvent inclure au moins un représentant (membre associé) provenant, entre autres, de groupes tels que :

- Arthrite Montréal
- Arthritis Research Centre of Canada – conseil consultatif des consommateurs
- Alliance canadienne des arthritiques
- Children's Arthritis Foundation
- Centre de collaboration Cochrane
- Patients-partenaires contre l'arthrite

Les membres associés participeront à toutes les téléconférences et réunions traditionnelles tenues par le conseil et peuvent occuper un rôle élargi selon les besoins du conseil.

Chaque organisme associé sera invité à proposer quelques personnes pour siéger au conseil en tant que membre associé afin de remplacer les membres associés qui se retirent. Tout comme dans la sélection des représentants des provinces, territoires et collectivités, la décision finale quant au choix des membres sera prise par le conseil.

Mandat des membres

Le mandat du président, des coprésidents et des membres est de deux ans, avec possibilité de le reconduire une autre fois. La durée maximale durant laquelle un membre peut siéger au conseil est de quatre ans.

Tous les membres du CCC sont sélectionnés en fonction de leur intérêt pour la recherche sur l'arthrite et de leur capacité à participer pleinement et de manière continue en tant que membre d'un organisme national qui reconnaît et requiert l'entière participation de ses membres. Les membres sont des personnes atteintes d'arthrite qui peuvent participer sans une longue interruption (trois mois consécutifs étant le maximum accepté par le CCC/RCA), dans l'intérêt des exigences que les activités du CCC imposent à l'ensemble du groupe. Lorsque les membres ne sont pas en mesure de participer efficacement aux activités pendant trois mois, leurs responsabilités et leur capacité de participer deviennent celles des membres existants, qui sont également des personnes souffrant d'arthrite. Chaque membre, y compris les membres associés, est responsable d'avertir le conseil s'il est incapable de participer.

Pour cette raison, tous les membres du CCC seront admissibles à un mandat de deux ans avec possibilité de renouvellement selon la capacité du membre de participer pleinement aux activités du CCC. Après 18 mois, les coprésidents évaluent la disponibilité et l'engagement des membres et s'il convient de renouveler leur mandat. Pendant le mandat de deux ans, si un membre n'est pas en mesure de participer aux activités du CCC en tant que membre à part entière pendant plus de trois mois, le CCC recrutera quelqu'un pour le remplacer.

Mandat des membres associés

Le mandat des membres associés sera identique à celui des membres du conseil. Des mandats échelonnés seront mis en oeuvre afin de garantir une gestion adéquate des membres.

La durée des mandats sera de deux ans, avec une limite de deux mandats consécutifs. Pendant le mandat, les membres associés seront assujettis aux mêmes rôles et responsabilités en matière de participation que les autres membres du conseil.

Membre émérite :

Les membres et membres associés du conseil, qui ont complété en bonne et due forme deux mandats consécutifs de deux ans chacun, pourraient se voir offrir un poste de membre émérite lors de la première réunion du conseil suivant leur départ. Ces membres peuvent continuer de participer aux activités et à la conférence scientifique annuelle à la discrétion du conseil.

Obligation de rendre compte

Le président/les coprésidents du conseil déclarent les plans et les progrès du conseil devant les gestionnaires et les membres et membres associés du RCA à l'occasion de toutes les réunions traditionnelles et les téléconférences et par l'intermédiaire de InteRCAnnexions.

Le conseil affichera ses plans et progrès stratégiques dans les pages qui lui sont consacrées sur le site Web du RCA et communiquera régulièrement avec les membres et les membres associés du RCA.

Un rapport trimestriel sera fourni aux gestionnaires du RCA.

Le conseil a une obligation de rendre compte envers l'ensemble des personnes atteintes d'arthrite; elle doit déclarer ses plans de travail et ses progrès dans les pages Web qui lui sont consacrées et à ses membres associés.

Protocole des réunions

Le quorum de toute réunion du conseil sera les deux tiers des membres (exception faite des postes vacants).

Toutes les décisions prises ou recommandées par le CCC sont déterminées d'un commun accord.

Réunions traditionnelles

Le conseil tiendra des réunions traditionnelles (en personne) trois fois par année, ce qui inclut son assemblée annuelle, qui a lieu en même temps que la réunion scientifique et administrative annuelle du RCA. Les réunions traditionnelles se déroulent sur une période d'au moins deux jours complets, en fonction de la nature des activités et des exigences du conseil.

Les réunions se tiendront dans différentes villes afin de fournir la formation de mentorat axée sur les compétences à l'échelle locale et provinciale/territoriale à d'autres personnes arthritiques dans l'ensemble du Canada et de promouvoir le travail des consommateurs au sein du RCA et du programme de recherche du réseau. De plus, les représentants locaux dans l'ensemble de la population arthritique seront invités à participer aux séances de formation des réunions traditionnelles du conseil.

Téléconférences

Le CCC tiendra une téléconférence une fois par mois ou au besoin. Les téléconférences durent habituellement de une heure à une heure et demie. Ces réunions portent sur les activités du CCC.

Les « équipes » ou les sous-comités formés de membres du CCC ont la possibilité de tenir des téléconférences distinctes afin de discuter de leurs activités et de leurs travaux communs, au besoin.